



REPRESENTANTS DE PROXIMITE
FRANCE 3 LYON

MACHINE A BROYER

Nous, élus, délégués syndicaux et représentants de proximité, n'avons pas pour habitude de nous mêler de la procédure en justice d'un salarié, qui relève souvent d'une décision individuelle et d'une action parfois très solitaire.

Mais cette fois, une ligne rouge a été franchie.

Une journaliste, CDD depuis 10 ans à la rédaction de Lyon, a gagné devant la justice par deux fois. Requalifiée à France Télévisions par les prud'hommes et confortée par le Tribunal de Grande Instance sur son lieu d'affection, Lyon, la déjà trop longue histoire d'un combat, d'un bras de fer entre une salariée précaire et la direction d'une grande entreprise aurait pu s'arrêter là.

Son retour à la rédaction à l'égal de ses pairs, comme une dignité retrouvée, était même annoncée dans une communication interne.

Mais la direction a décidé de faire appel de la dernière décision !

Qu'a donc à gagner cette direction avec cette nouvelle action revancharde ?

RIEN !

L'antenne de Rhône-Alpes, en revanche a tout à gagner de l'apport d'une journaliste reporter d'images dont le savoir-faire et l'exigence constituent un véritable plus.

La rédaction, déjà fragilisée par des arrêts maladie longs et un mal être, qui a entraîné une enquête de la DSQVT, n'avait pas besoin de cette nouvelle action, reçue comme une gifle par chacun et chacune d'entre nous.

C'en est assez de vies et d'itinéraires professionnels broyés !

Les délégués syndicaux CFDT, CGT et SNJ ainsi que les Représentants de Proximité de l'antenne de Rhône-Alpes demandent à la direction de se désister de son appel.